

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2008
Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation


Georges WALTER
Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement
et de l'Agriculture

ARRETE n° 2007-006 SEA

Du 31 DEC. 2007

PORTANT nomination des personnes qualifiées en
matière de faune, de flore et de protection de la
nature et des paysages, du représentant du
Président du Conseil Général et des fonctionnaires
de la Commission Communale d'Aménagement
Foncier de NIEDERENTZEN

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;

VU le décret d'application en date du 30 mars 2006,

VU le titre II du livre 1^{er} du code rural et notamment son article L.121-3, R. 121-1,
R. 123-31 ;

VU la délibération de la commission permanente du 13 juillet instituant la commission
communale d'aménagement foncier de la commune de NIEDERENTZEN ;

VU la proposition de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture en date du
10 septembre 2007;

ARRETE

ARTICLE 1 :

M. Michel HABIG est désigné comme représentant du Président du Conseil Général,
membre titulaire de la commission communale d'aménagement foncier de NIEDERENTZEN
et M. Georges WALTER est désigné comme suppléant.

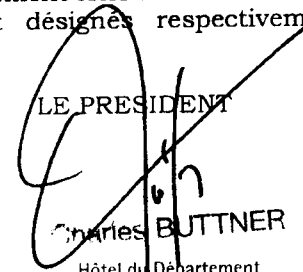
ARTICLE 2 :

MM. Rémy HAVA, Fernand KASEL et Thomas DIRINGER sont désignés comme membres de
la commission communale d'aménagement foncier de NIEDERENTZEN au titre de
personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des
paysages. MM. Nicolas KRUST, Mathieu WITTMER et Denis CROUAN sont désignés
respectivement comme leur suppléant.

ARTICLE 3 :

M^{me} Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET sont désignés comme fonctionnaires, membres
titulaires de la commission communale d'aménagement foncier de NIEDERENTZEN; M. Eric
LEVASSEUR et M^{me} Viviane FLORANCE sont désignés respectivement comme leur
suppléant.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 2035
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 65 30
Fax 03 89 21 64 50
envir.agri@cg68.fr
www.cg68.fr